

# Concours Sciences sociales ENS Cachan 2012

## ÉPREUVE ECRITE DE SOCIOLOGIE

**Durée : 5 heures**

**Antoine Bernard de Raymond, Vincent Cardon, Pierre-Marie Chauvin, Olivier Pilmis**

### **Sujet: L'espace dans l'analyse sociologique**

Le sujet invitait d'abord les candidats à discuter la notion d'« espace ». Celle-ci se comprend aussi bien comme un « espace social », abstraitement construit par le regard sociologique, que comme un « espace physique », renvoyant alors à l'inscription territoriale des phénomènes sociaux. La différenciation de l'une et de l'autre de ces acceptions pouvait permettre d'interroger les différentes « étapes » de l'analyse sociologique, depuis l'enquête de terrain jusqu'à la production des résultats qui en sont issus, en passant par le travail sur les données empiriques. L'un des enjeux du sujet était de construire une problématique interrogeant les relations entre ces deux acceptions de l'espace, ce qui supposait notamment de faire intervenir d'autres notions sociologiques, comme celles de *frontière*, ou encore de *distance* - et ce que ce concept implique, pour l'analyse sociologique, en termes de *mesure* et de mise au point de métriques. On pouvait essayer, par exemple, d'étudier comment l'espace « physique » peut être considéré comme la cristallisation de hiérarchies sociales et de rapports sociaux identifiés par l'analyse sociologique.

Faute de mettre en tension ces différents aspects des termes du sujet, beaucoup de candidats s'en sont tenus à une simple accumulation non problématisée de connaissances (souvent réelles), intégrées à des copies formulant une problématique calquée sur le sujet de l'an dernier. Beaucoup de candidats ont ainsi posé la question suivante: « l'espace (et non l'âge, terme posé lors du précédent concours) est-il une variable sociologique pertinente? ». Défini ainsi, le sujet était à la fois trop restreint et traité de manière trop « automatique ». Le jury doit par conséquent signaler aux futurs candidats qu'une problématique ne se construit que par rapport à un sujet bien précis, et qu'il faut éviter de « plaquer » une question prête à l'emploi, ou issue d'une autre dissertation, sur le sujet proposé par le jury.

Outre la pertinence de la problématique, la capacité à développer une réflexion méthodique à partir de la mobilisation d'exemples empiriques convaincants a été valorisée. *A contrario*, ont été sanctionnées les copies dépourvues d'assise empirique, écartant toute interrogation sur la dimension physique des faits sociaux ou ne proposant que des raisonnements « socio-philosophiques » (souvent sans rapport réel avec le sujet proposé, comme celles traitant pour la énième fois de l'« alternative » entre liberté et déterminisme).

Le jury attendait donc des candidats la capacité à entrelacer développements théoriques et exemples empiriques, au service de la construction d'un raisonnement sociologique. Ceci impliquait notamment de prendre au sérieux la portée territoriale des phénomènes sociaux, et donc de rompre avec une vision d'emblée sur-socialisée de l'espace ne l'envisageant qu'abstraitement. Si, comme l'ont rappelé de nombreux candidats, il

convient d'« expliquer les faits sociaux par d'autres faits sociaux », cela ne doit pas conduire, comme l'ont dit certains d'entre eux, à exclure l'espace physique de l'analyse. On rappellera ici que la dimension géographique d'un fait social comme le suicide est prise en compte par Durkheim, à travers la comparaison internationale. Dans une perspective similaire, les travaux anthropologiques, classiques ou récents, pouvaient servir d'appui à une réflexion sur le rôle de l'espace comme milieu de vie. De nombreux candidats ont également fait usage avec profit des travaux de sociologie électorale, de sociologie urbaine, voire de sociologie de la famille (le groupe familial étant alors perçu comme un groupe social disposant d'un territoire propre, que matérialise un appartement ou une maison). Le jury a néanmoins été surpris par la propension de certains candidats à limiter l'espace physique aux seuls aspects géologiques ou climatiques, voire à ne l'envisager que sous un angle étroitement culturaliste, sans prendre en compte que ces espaces sont travaillés par des logiques sociales qui contribuent à les qualifier. Simplifier ainsi le sujet revenait tout simplement à s'empêcher de le traiter. De manière générale, les exemples tirés de la sociologie urbaine, de la première école de Chicago (R. E. Park et E. Burgess en particulier) jusqu'aux ouvrages plus récents de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, ont souvent été utilisés, avec plus ou moins de précision et d'à-propos, par les candidats pour nourrir des réflexions de cet ordre.

Une réflexion sur l'analyse sociologique ne pouvait se limiter à la question du poids à accorder à la variable spatiale. De tels développements ont généralement conduit les candidats à opposer des variables « secondaires » (comme le lieu de résidence) à d'autres, posées comme « lourdes » (au premier rang desquelles figurait la PCS). Au contraire, il s'agissait pour les candidats de faire œuvre de réflexivité en faisant usage de leurs connaissances sociologiques dans le cadre d'une réflexion sur la sociologie elle-même. Ces raisonnements pouvaient s'appuyer sur des considérations méthodologiques sur le rapport des chercheurs en sciences sociales à des terrains géographiquement et socialement distants : cette distance représente-t-elle une limite aux recherches empiriques ou, au contraire, l'opportunité d'un « décentrement » vertueux ? Si les exemples des ethnologues et anthropologues ont ici été abondamment utilisés et commentés par les candidats, le jury tient à rappeler que des raisonnements voisins auraient pu être mis en œuvre à partir de l'exemple des méthodes quantitatives, par exemple à travers les enjeux que soulève l'utilisation de données produites dans différents pays en termes de constructions de catégories statistiques. Mieux, la question de l'espace dans l'analyse sociologique pouvait ouvrir la voie à une réflexion sur l'analyse géométrique des données, comme moyen de représenter les résultats d'enquête sous une forme spatialisée. Certaines copies ont même remarqué que, si les travaux sociologiques ne mettent pas toujours en leur cœur la dimension territoriale des phénomènes qu'elles étudient, celle-ci peut constituer un impensé pour des recherches qui, souvent, s'inscrivent dans un cadre local, généralement national.

Comme les années précédentes, le jury fait le constat d'une forte similitude dans les références bibliographiques mobilisées par les candidats : Park et Burgess, Pinçon et Pinçon-Charlot, A. Siegfried, P. Bourdieu ont ainsi été régulièrement employés par les candidats, de manière très inégale. Cette homogénéité des références n'est pas considérée comme un problème pour le jury, qui ne distribue pas de prime à la référence ou à la citation originale ou distinctive. Ce qui distingue les candidats en revanche, c'est la façon dont ils mobilisent une référence sociologique, et leur capacité à la mettre au service de la progression d'un raisonnement. Il faut notamment éviter de multiplier les références allusives, les exemples non développés ou les concepts peu explicités, et privilégier quelques analyses approfondies de cas et/ou de théories bien choisis.

La capacité à aller à l'essentiel, à ne pas laisser de temps morts, à ne pas faire de digressions ni de hors sujet, constitue un élément important de la note attribuée. A l'inverse, le jury sanctionne de manière systématique la récitation de pans de cours, qui fait s'enchaîner les références et les réflexions selon une logique sans rapport avec celle requise par le traitement du sujet. Enfin, concernant les références bibliographiques, le jury s'étonne que seule une poignée de candidats ait fait mention de l'article J.-C. Chamboredon et M. Lemaire (« Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. XI, n°1, 1970), qui aurait pu nourrir certains de leurs développements.

Le jury tient à souligner une nouvelle fois qu'il entend privilégier les copies défendant un point de vue sur le sujet proposé, quel qu'il soit et à condition qu'il soit sociologiquement argumenté et assis sur des faits. Il ne formule pas d'attente de traitement exhaustif d'un sujet : une copie ayant concentré son propos sur l'idée selon laquelle la sociologie est, de fait, une pensée des distances, a ainsi pu se voir attribuer l'une des meilleures notes. Enfin, contrairement aux années précédentes, le jury a décidé cette année d'attribuer la note maximale (20/20) aux copies qu'il a estimé être les meilleures (et non aux copies « parfaites », la « perfection » n'ayant aucun sens pour cet exercice). Deux copies, au demeurant fort différentes, ont ainsi été distinguées : le jury entend ainsi affirmer une fois de plus qu'il n'existe pas de son point de vue un unique modèle d'excellence en ce qui concerne l'épreuve écrite de sociologie.